

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2018

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 2018 prévoit une section de fonctionnement à hauteur de 9.233.174€.

### A. LES DEPENSES

Ces charges se décomposent en plusieurs chapitres budgétaires.

#### 1. 011 – CHARGES A CARACTERES GENERALES

Les dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général », sont en diminution suite aux transferts de compétence voirie, espaces verts et éclairage public. Le montant s'élève à 1.230.000 € pour 2018 contre 1.447.629 € au budget primitif 2017. Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes au fonctionnement courant des services :

- achats de fournitures et matériel,
- les fluides,
- les frais de télécommunications,
- les contrats de maintenance,
- l'entretien et réparation des bâtiments, matériels et véhicules.

#### 2. 012 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 4.765.000 € pour 2018 soit une baisse de 115.000€ comparé à 2017. Cette baisse s'explique notamment par des transferts de personnel à Grand Poitiers.

#### 3. 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 861.037 € dont 78.5% correspondent aux subventions versées aux associations (104.202 €), à la Maison des Projets (298.185 €), au Centre Communal d'Action Sociale (259.000 €) et à la Caisse des Écoles (14.850 €).

#### 4. 66 – CHARGES FINANCIERES

Pour 2018, les prévisions de remboursement d'intérêts d'emprunt et de charges annexes s'élèvent à 243.500 €

#### 5. 014 – ATTENUATION DE CHARGES

Le montant de l'attribution de compensation versé à Grand Poitiers s'élève à 827.488 €.

#### 6. 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Pour l'année 2018, une enveloppe de 7.700€ est inscrite au budget.

## 7. 022 – DEPENSES IMPREVUES

Un montant de 24.496 € est inscrit en dépenses imprévues.

## 8. FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement comprend :

- Les dotations aux amortissements, chapitre 042, soit 229.953 €
- Le virement à la section d'investissement, chapitre 023, 1.044.000 €

## B. LES RECETTES

### 1. 70 – PRODUITS DE SERVICES

Les produits de services, pour un montant prévisionnel de 557.800€, comprennent toutes les recettes relatives aux prestations de services envers la population notamment les garderies et cantines scolaires, centre de loisirs et la crèche.

### 2. 73 – IMPOTS ET TAXES

Ce chapitre est constitué pour 90% des produits des contributions directes locales, qui tiennent compte de l'évolution des valeurs locatives de 1.24% et des taux d'imposition qui restent inchangés cette année. Les autres recettes correspondent aux droits de mutation (taxe sur les opérations mobilières) pour 200.000 € et à la taxe sur l'électricité pour 170.000 €.

### 3. 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Pour 2018, le montant des dotations versées par l'Etat devrait s'élever à 1.674.502 € et se répartirait comme suit :

- Dotation globale de fonctionnement : 754.502 €
- Dotation Solidarité Urbaine : 471.000 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 179.000 €.

Les autres participations et subventions sont reçues notamment de la Caisse d'Allocations Familiales pour les aides aux fonctionnements des centres de loisirs et activités périscolaires pour un montant prévisionnel de 557.800 €.

Une prévision de recette de la Région et de l'Ademe est inscrite pour les charges de fonctionnement dans le cadre du contrat TEPOS.

### 4. AUTRES PRODUITS

Les prévisions d'atténuations de charges, remboursement de charges de personnel syndical ou maladie, sont inscrites pour un montant 129.000 €.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. LES DEPENSES

Les nouvelles propositions en matière d'opération réelles de travaux et d'acquisition pour 2018, s'élèvent à 2.036.820€ avec les enveloppes suivantes :

- Restructuration du Bâtiment C du Planty (TEPCV)	1.014.000 €
- Travaux salle polyvalente du Bourg	300.000 €
- Équipement des services	101.000 €
- Voirie Communale	15.000 €
- Conseil de quartier	32.000 €
- Informatique	25.000 €
- Paysages naturels	25.000 €
- Acquisitions foncières	26.320 €
- Patrimoine Bâti	90.000 €
<i>Dont</i>	
- Raccordement au réseaux de chaleur GP	25.000€
- Sanitaire de l'école maternelle du Planty	35.000€
- Mise en accessibilité des ERP	40.000 €
- Parc automobile	30.000 €
- Équipement prévention	3.000 €
- Local Ass. Culturelles	250.000 €
- Budget équipement des écoles	9.000 €
- Etude Pas de Saint Jacques	60.000 €
- Trame verte et bleue	16.500 €

Le remboursement du capital se monte à 865.000 €.

### B. LES RECETTES

La section d'investissement sera financée principalement comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement :	1.044.000 €
- Le FCTVA :	212.000 €
- La taxe d'aménagement :	30.000 €
- Subventions :	440.000 €
- Fonds de concours Grand Poitiers	45.000 €
- Département ACTIV	82.000 €
- Etat Bonus Véhicule électrique	18.000 €
- Subvention TEPCV	295.000 €
- Emprunt :	1.016.000 €